



Salarié au Luxembourg en maladie mon employeur me licencié

Par **Dalie**, le **20/01/2014** à **20:19**

Bonsoir ,salarié depuis 6mois au Luxembourg dans un restaurant ,je me vois licencié pendant mon arrêt maladie pour faute grave!" Selon les causes :je ne me suis pas présenté depuis 7jours à mon travail!!

Seulement voilà mon arrêt maladie on était censé envoyer en recommandé de la poste du Luxembourg et le talon retour justificatif m'est revenu comme reçu par l'employeur.

Mon licenciement est immédiat et je perds toute affiliation à la caisse maladie du Luxembourg. Tout ça pour avoir demandé à mon employeur de me régulariser sur mon salaire comme promis mes heures supplémentaires effectuées de septembre à décembre 2013.

Merci pour vos conseils

est-ce que j'ai des droits? que dois-je faire? et surtout est-ce que mon patron a le droit d'ignorer l'envoi de mon arrêt maladie et d'agir comme il le fait?

Dalie

Par **P.M.**, le **20/01/2014** à **21:06**

Bonjour,

Si c'était sous la législation française, le licenciement serait abusif et même si je pense que c'est identique sous la législation luxembourgeoise, je ne peux pas l'affirmer ne la connaissant et je vous conseillerais de consulter un forum de ce Pays et/ou de vous rapprocher d'une organisation syndicale du cru...